



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

LES **PROS** ONT DU
TALENT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 09/11/21

5^e ÉDITION DES TROPHÉES « LES PROS ONT DU TALENT » : TROIS TPE PRIMÉES POUR LEURS ACTIONS EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ DE LEURS COLLABORATEURS SUR LA ROUTE

Pour la 5^e année consécutive, dans le cadre du prix « Les Pros ont du talent », une catégorie sécurité routière permet de mettre en avant des professionnels, dirigeants de TPE de moins de 25 salariés, qui ont déployé des actions pour améliorer les comportements routiers de leurs collaborateurs.

Le 8 novembre 2021, le délégué adjoint à la sécurité routière, David Julliard, a ainsi récompensé trois TPE pour les initiatives mises en place. Selon Monsieur Julliard : « *L'engagement de ces entreprises est d'autant plus important que les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail. Quelle que soit la taille de l'entreprise, tous les employeurs peuvent jouer un rôle considérable en sensibilisant leurs salariés au risque routier professionnel.* »

En 2020, 16 900 accidents (38 % de l'ensemble des accidents) ont impliqué un usager en trajet domicile-travail ou trajet professionnel. 356 personnes ont été tuées lors d'un déplacement lié au travail (et 878 si l'on compte toutes les victimes de ces accidents) dont les trois quarts (265) lors d'un trajet domicile-travail (Source : ONISR 2020).

Les lauréats

Trophée Or

Caroline et Aurélien Verne, dirigeants de l'entreprise **V2A Automation & Process**, spécialisée dans la conception et la réalisation de services en automatisme industriel, basée à Villefranche-sur-Saône dans le Rhône (69), ont depuis la création de leur entreprise en 2013 eu à cœur de veiller à la sécurité de leurs collaborateurs. Leurs 6 salariés effectuent près de 30 000 kilomètres par an avec des véhicules qui sont renouvelés tous les 3 ans pour disposer des modèles les plus évolués avec tous les équipements et options de sécurité. L'entreprise fournit également quatre pneus hiver (et éventuellement des chaînes pour ceux qui en ont besoin). Un audit croisé des véhicules de la société est organisé deux fois par an : un salarié doit examiner le véhicule d'un de ses collègues pour vérifier une liste d'éléments : carnet d'entretien à jour, pneus gonflés, feux non cassés, etc. L'entreprise a participé à la dernière édition des Journées de la sécurité routière au travail en organisant des animations (visionnage d'un film de la Sécurité routière chaque jour du lundi au jeudi et proposition d'un quiz le vendredi). Les salariés ont des objectifs annuels sur la SSE soumis à une prime annuelle, dont la condition du versement est l'absence de procès-verbal pour non-respect du Code de la route. Enfin, l'entreprise est signataire des 7 engagements pour une route plus sûre depuis le 24 mars 2021.

« *Préserver nos équipes du risque routier est un axe majeur de notre démarche Santé, Sécurité et Environnement (SSE). Sensibiliser sans mettre trop de pression, impliquer sans contraindre, c'est le cœur de notre méthode. Pour aller plus loin, nous prévoyons d'organiser l'an prochain un stage de conduite.* »

Aurélien Verne, lauréat du prix.

Trophée Argent

Christophe Bertrand, dirigeant de l'entreprise **Simon & cie** (13 salariés), spécialisée dans la fabrication de produits et supports de communication en plastiques souples, basée à Avallon dans l'Yonne (89) a signé la charte des 7 engagements pour une route plus sûre le 17 novembre 2020 après avoir rencontré la sous-préfète de son département. À l'aide des outils mis à disposition sur le site internet de la Sécurité routière (quiz, affiches, flyers, films, check-lists, modules interactifs, etc.), il profite des réunions mensuelles avec le coordinateur sécurité routière pour aborder la thématique du risque routier professionnel. Chaque mois, il joint à la fiche de paie distribuée aux salariés un petit quiz concernant la sécurité routière. Ses collaborateurs peuvent y répondre anonymement et bénévolement. Les réponses sont collectées (environ 8 salariés sur 16 y répondent systématiquement) et à la réunion suivante, le même quiz est distribué mais cette fois avec les réponses, en précisant le taux de bonnes réponses du quiz du mois précédent. Cela permet d'utiliser un rituel déjà existant (le CSE) pour ajouter une information sécurité routière sous une forme ludique. Prochainement, des affiches de la campagne « Employeurs engagés » seront imprimées et affichées dans les locaux de l'entreprise, pour rappeler l'importance d'être vigilant, de faire attention à soi et aux autres sur la route.

« Lorsque j'ai découvert la charte des 7 engagements pour une route plus sûre, j'ai considéré qu'il était naturel d'impliquer Simon SAS dans cette démarche. La sécurité de nos équipes est une préoccupation constante dans une activité industrielle comme la nôtre. »

Christophe Bertrand, lauréat du prix.

Trophée Bronze

Sébastien Boime, dirigeant de l'entreprise id. de ville (5 salariés), bureau d'études en urbanisme et aménagement spécialisé en urbanisme réglementaire et opérationnel basé à Bordeaux en Gironde (33), s'est engagé à repenser les déplacements sous le prisme de la sécurité à la suite d'un accident de la route sans gravité d'un de ses collaborateurs alors qu'il se rendait sur son lieu de travail à vélo. Avec les équipes, un document unique d'évaluation des risques a été établi comprenant des mesures préventives à mettre en œuvre. Le document encourage par exemple le recours aux transports en commun et à l'usage d'équipements de sécurité à vélo tels que le casque et le gilet rétro-réfléchissant afin d'être mieux vu sur la route. La consommation d'alcool est proscrite et il est stipulé de toujours prévoir 15 à 30 minutes de marge de sécurité pour tout déplacement. La majorité des salariés se déplaçant à vélo, Sébastien Boime envisage dans les prochains mois de leur apporter une aide financière pour qu'ils soient mieux équipés, en mettant en place un service d'entretien et de révision des vélos des salariés avec l'intervention d'un prestataire sur le lieu de travail au moins une fois par an. Il est signataire des 7 engagements pour une route plus sûre.

« Dans notre secteur d'activité, les déplacements routiers, en voiture ou à vélo, sont le principal risque professionnel. Moins se déplacer, mieux se déplacer, c'est le sens de notre action en faveur de la sécurité routière. »

Sébastien Boime, lauréat du prix.

Les employeurs engagés en faveur de la sécurité routière

Le 11 octobre 2016, 21 grands chefs d'entreprise se sont publiquement engagés en faveur de la sécurité routière en signant 7 engagements forts pour la sécurité des déplacements professionnels de leurs collaborateurs. Depuis, ils sont plus de 1 800 à s'être engagés, impliquant plus de 3,7 millions de collaborateurs pour une route plus sûre.

Pour en savoir plus :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages/employeurs-rejoignez-lappel>

Contacts presse

Délégation interministérielle à la sécurité routière

Amandine Cuinet
06 87 67 56 40

Alexandra Thérizol
06 75 19 83 90

Thierry Monchatre
06 88 16 08 78